
CERTIFICAT D'HOMOLOGATION POUR LES PRODUITS CONFORMES À L'ANNEXE I B

du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction générale des entreprises - Direction de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle - Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - Bureau de la métrologie.**

Notification concernant :

l'homologation de :

le retrait de l'homologation de :

un modèle d'appareil de contrôle :

un composant d'appareil de contrôle : **un capteur de mouvement**

une carte de conducteur

une carte d'atelier

une carte d'entreprise

une carte de contrôleur

Homologation n° **e2** - 26 extension 5

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **ACTIA**

2. Nom du modèle : **IS2000 SMARTACH LXRY**

3. Noms du fabricant : **ACTIA**

4. Adresse du fabricant : **25, chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04**

5. Soumis pour homologation CE complémentaire

6. Laboratoire(s) : **Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie**

7. Date et nombre des essais : **du 10 avril au 23 mai 2006 et selon liste des essais références dans les certificats de sécurité et d'interopérabilité**

8. Date de l'homologation : **31 mars 2005**

9. Date de retrait de l'homologation : **sans objet**

10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :

- unités embarquées sur le véhicule ACTIA familles SMARTACH STD toutes versions couvertes par le certificat d'homologation n° **e2** - 25 et ses extensions, ainsi que SMARTACH ADR , faisant l'objet du certificat d'homologation n° **e2** - 29 et ses extensions, et SMARTACH STDII, faisant l'objet du certificat d'homologation n° **e2** - 30 et ses extensions.

11. Lieu : **Paris**

12. Date : **24 mai 2006**

13. Documents descriptifs annexés : néant.

14. Remarques :

a) Liste des certificats pris en compte :

- certificats de fonctionnement n° 05.00.271.005.1 du 25 janvier 2005, n° 05.00.271.017.1 du 28 juin 2005, n° 05.00.271.030.1 du 24 août 2005, n° 06.00.271.003.1 du 24 février 2006, n° 06.00.271.011.1 du 3 mars 2006 et n° 06.00.271.017.1 du 24 mai 2006 ;
- certificat de sécurité n° 2005/02 du 25 janvier 2005 et rapports de maintenance n° M 2005/02 du 27 juin 2005, n° M 2005/05 du 18 août 2005 ;
- certificat d'interopérabilité n° JRC/009a/DTC du 4 juillet 2005.

b) Inscriptions réglementaires :

Les inscriptions portées par les capteurs sont complétées par les indications suivantes :



INERIS 05ATEX0063X

c) Plans et schémas déposés à la Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - bureau de la métrologie, sous la référence DA 00-036 et chez le fabricant.

Pour le ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,

J. LELOUP